

**Avenant n°2 à la PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET
DE CONSTITUTION DE SERVITUDES Signée en date du
29/11/2021**

ENTRE :

➤ **D'UNE PART :**

EDF Renouvelables France, société par Actions Simplifiée au capital de 100 500 000 Euros, dont le siège social est à Cœur Défense – Tour B – 100 Esplanade du Général de Gaulle - 92932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 434 689 915, représentée par Madame Jennifer Ménagé, en sa qualité de Directeur de Zone Nord et Est dûment habilitée,

Ci-après désignée comme le « BENEFICIAIRE » ou « PRENEUR »

➤ **ET, D'AUTRE PART**

Agissant en qualité de propriétaire, la commune de Briare, représentée par Pierre-François BOUGUET, en sa qualité de Maire, domiciliée Place Charles-de-Gaulle - 45250 BRIARE, dûment habilité à signer la présente par délibération du conseil municipal du 29/11/2021 ,

Le propriétaire étant ci-après désigné comme le « PROMETTANT » ou « PROPRIÉTAIRE ».

Le PROMETTANT et le BENEFICIAIRE sont ci-après désignés ensemble les « PARTIES » et individuellement une « PARTIE ».

ARTICLE 1 :

L'article 1 de la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes pour le projet de centrale photovoltaïque de Briare-Terres du Camp, signée par les parties en date du 29/11/2021 ; modifié par avenant signé le 02/05/2022 ; et portant sur les parcelles désignées ci-dessous :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°	Surf (en m²)
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	258	55 351
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	257	1 387
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	255	2 998
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	164	7 686
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	241	2 117

Est de nouveau modifié par cet avenant n°2 en ce qu'il ajoute les parcelles suivantes figurant en annexe 2 à cet avenant :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°	Surf (en m²)
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	243	6 966
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	246	160
BRIARE	45250	LE CAMP D'AVIATION	AZ	247	8 878
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	253	82

Soit un total cumulé de 9 parcelles

ARTICLE 2 :

L'annexe 2 de ladite promesse de bail est modifiée conformément à l'annexe 1 jointe au présent avenant.

ARTICLE 3 :

Tous les autres articles et annexes demeurent inchangés.

Fait le 21/11/2022

à Briare

En 2 exemplaires originaux

Le Promettant

Le Maire, Pierre-François BUGUET



Pour le Bénéficiaire

EDF Renouvelables France Représentée par
Jennifer MENAGE

Autorisation

Nous soussignés : *Le Maire de BRIARE, Pierre-François BOUGUET*

Agissant en qualité de propriétaire, la commune de Briare, représentée par Pierre-François BOUGUET, en sa qualité de Maire, domiciliée Place Charles-de-Gaulle - 45250 BRIARE, dûment habilité à signer la présente par délibération du conseil municipal du 29/11/2021,

Autorisons

EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100 500 000 Euros, dont le siège social est à Cœur Défense – Tour B – 100 Esplanade du Général de Gaulle - 92932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 434.689.915

Et, toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets de construction de centrales photovoltaïques.

A réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'une centrale photovoltaïque et notamment demande de permis de construire, demande d'autorisation de défrichement le cas échéant et réalisation des démarches pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement diverses.

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'une centrale photovoltaïque, concernant nos terrains ci-dessous définis :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°	Surf (en m ²)
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	258	55 351
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	257	1 387
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	255	2 998
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	164	7 686
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	241	2 117
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	243	6 966
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	246	160
BRIARE	45250	LE CAMP D'AVIATION	AZ	247	8 878
BRIARE	45250	TERRES DU CAMP	AZ	253	82

Soit au total 9 parcelles

Cette autorisation est valable cinq ans à compter de la date de signature (sauf prorogation de 2 ans).

Fait le *21/11/22*, à *BRIARE*

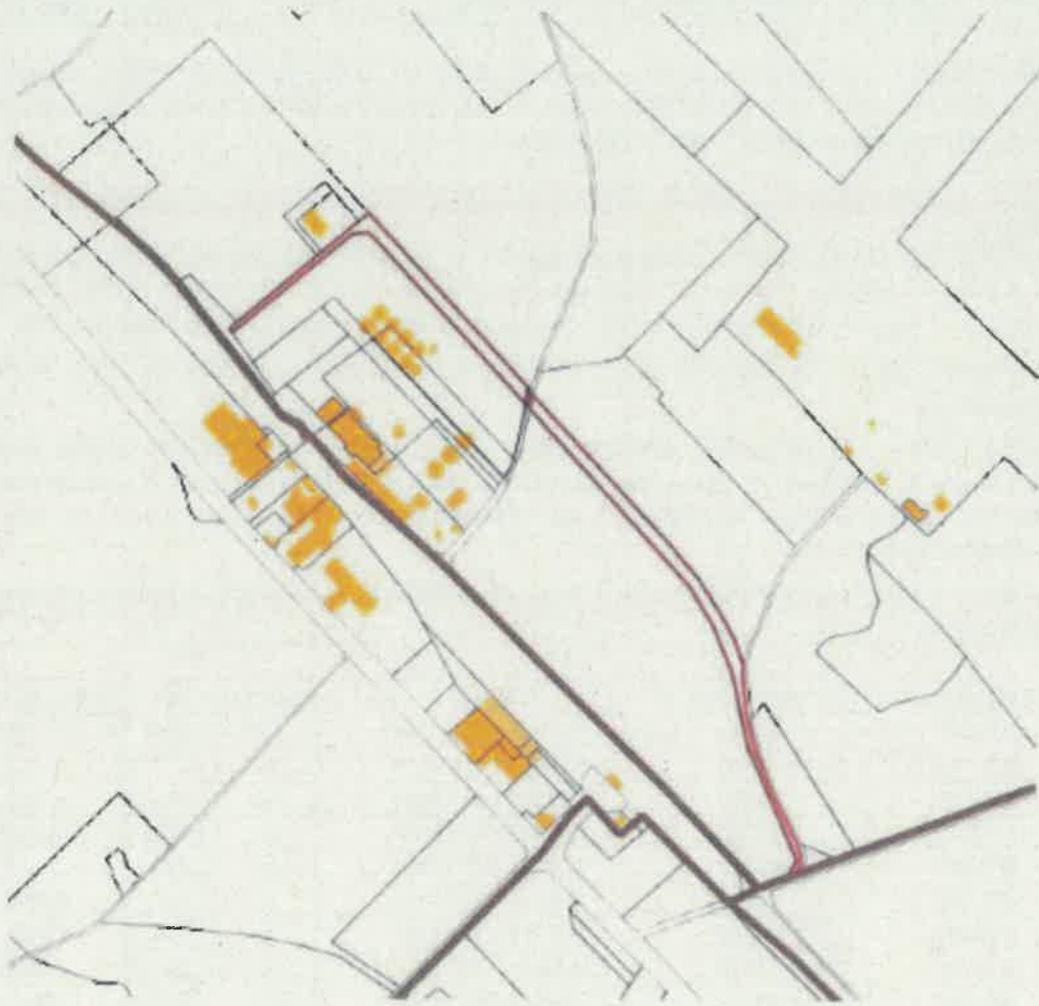
Pour valoir ce que de droit.

Signature(s) :

Le Maire, PF BOUGUET



Plan(s) de Situation du Terrain



Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 29

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt deux novembre, s'est réuni à la Mairie de Briare-le-Canal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Madame NIANG Kiné, Monsieur LHOSTE Laurent, Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COQUILLET Jean-François, Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur GHALI Ted-Fernand, Madame BOURDIAU Linette ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur LE DEM Philippe ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame GUINAND Alexandra ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Procuration a été donnée à :

Monsieur CHARMETANT Alain donne pouvoir à Monsieur GIRAULT.
Madame GUINAND Alexandra donne pouvoir à Madame SIGNORET.
Madame MARISSAL Bénédicte donne pouvoir à Madame VICHERAT Valérie.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne pouvoir à Madame NIANG Kiné.
Monsieur GARDINIER Frédéric donne pouvoir à Monsieur de COURCEL Dominique.

Madame GABRIEL a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N°2021-121 : CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE - SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET/OU CONSTITUTION DE SERVITUDES

Le rapporteur expose au Conseil Municipal l'objet de la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes proposée par la société EDF Renouvelables France pour l'usage des parcelles propriété de la commune visées par ladite promesse, nécessaires au développement, à la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes qui était jointe aux convocations à la réunion du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le projet de centrale photovoltaïque ;

AUTORISE le Maire, à signer avec la société EDF Renouvelables France ou avec la société de projet appartenant à 100 % à EDF Renouvelables France, la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes présentée, puis l'acte notarié associé, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Le 30 Novembre 2021,

Le Maire



Pierre-François BOUGUET